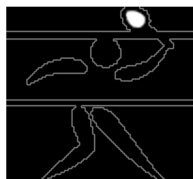


Association sportive du collège Simin Palay



L'Association Sportive (AS) du collège est encadrée par des professeurs d'EPS et/ou un entraîneur diplômé. Elle permet à tous les élèves qui le désirent de pratiquer une ou plusieurs activités durant l'année scolaire. L'AS pourra participer à des rencontres organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) le mercredi après-midi.

Au mois de septembre, il est possible d'essayer les différentes activités sans engagement, à partir du mois d'octobre, le dossier d'inscription devra être complété.

Le programme des activités :

	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
APPN - Mr Dubertrand		De 13h15 à 16h00 environ Créneau unique à tous les élèves, 30 places maximum.	
BADMINTON - Mme Bousseau	13h00 à 13h50 tous niveaux 16h00 à 16h55, tous niveaux		
BASKET-BALL 3x3 - Mme Cathala-Heugas	16h00 à 16h55, tous niveaux		16h00 à 16h55, tous niveaux
GR - Mme Teixeira	13h00 à 13h50 pour les élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} .	13h15 à 14h30 pour les 6 ^{ème} et 5 ^{ème} .	13h00 à 13h50 pour les élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} .
VOLLEY-BALL - Mr Layre Mr Magnès		De 16h30 à 18h00, pour les élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} , créneau commun avec le club de Lescar (licence gratuite Club « Jeunes » obligatoire) avec Mr Layre	13h00 à 13h50 pour les élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} avec Mr Magnès

Les étapes pour inscrire votre enfant à l'AS :

- Vous complétez le formulaire d'inscription.
- Votre enfant ramène le document dûment complété accompagné de la cotisation de 30 euros (chèque à l'ordre de l'AS du collège Simin Palay ou en espèces) à son enseignant d'EPS.
- L'enseignant d'EPS saisit les informations sur <https://opuss.unss.org/> et procède à l'inscription de l'élève.